

Directrice RCR et référente Bilan de Compétences
Psychologue du travail Inscrite Adeli ARS

Dominique WEIGEL

GSM : 0692 601 200

Courriel : run-competences-rh@orange.fr

Membre du CA de l'ARPT (Association réunionnaise de Psychologie du Travail)

Tous les collaborateurs chez RUN COMPETENCES RH, sont des psychologues (du travail ou clinicien)

RUN COMPETENCES RH, créé en 2008 par Dominique WEIGEL, Psychologue du Travail inscrite au Répertoire ADELI de l'Agence régionale de Santé sous le numéro 9D9304216, est une petite structure qui a dédié son activité à l'accompagnement des personnes en orientation, conseils, VAE, problématiques dans le travail, et s'est plus particulièrement centrée sur le bilan de compétences qui aborde à lui seul, ces différents thèmes.

Déclarée en tant qu'organisme de formation (Code APE 8559A) à la Direction Des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion (DIECCTE) sous le numéro 98 97 03301 97, entreprise individuelle, elle vise la qualité et non la quantité. Répertoire par le CARIF OREF et habilitée par des organismes financeurs, elle a réalisé environ 90 bilans de compétences entre 2008 et 2014 et accompagnée autant de personnes en VAE entre 2008 et 2011, cadres, non cadres, agents de la fonction publique (hospitalière) et d'autres administrations.

Où ?

Dans un bureau agréable et calme

(cadre confidentiel)

Uniquement sur Rendez-vous

Cambaie (Saint Paul) ou Zac 2000 Le Port, ou à Les Sables Etang Salé Les Bains, ou à Saint Gilles Les Bains

DROIT

Le bilan de compétences peut être financé par un OPCA, votre entreprise ou votre administration. C'est un droit offert aux salariés, si vous justifiez :

-en CDI : de 5 années consécutives ou non dont 12 mois dans l'entreprise dans laquelle vous exercez actuellement.

-en CDD : de 24 mois consécutifs ou non chez un ou plusieurs employeurs au cours des 5 dernières années dont 4 mois au cours des 12 derniers mois, sous CDD.

-en mission intérimaire : de 5 années d'activité salariée, consécutives ou non, dont 12 mois (2028 h) dans l'entreprise actuelle OU de 3 années (6024 heures) de travail temporaire, consécutives ou non, dont 12 mois (2028 h) dans votre entreprise actuelle.

Vous pouvez effectuer votre BC sur votre temps de travail en demandant une autorisation d'absence à votre employeur. Dès lors que l'organisme paritaire a donné son accord de financement, il prend en charge le coût du bilan, les frais mais aussi votre rémunération durant les heures d'absence en entreprise liées à la réalisation du BC, dans la limite de 24 heures. Vous pouvez aussi effectuer votre bilan en dehors du temps de travail, sans en avertir votre employeur. L'organisme paritaire paiera alors uniquement le coût du bilan directement au centre habilité.



Le Bilan de Compétences

RUN COMPETENCES RH vous propose de réaliser votre bilan de compétences afin de retrouver **confiance dans votre potentiel**, de mieux gérer votre situation actuelle et de vous inscrire dans de nouveaux projets professionnels, tout en tenant compte de votre vie personnelle.

Pour qui ?

Le bilan de compétences est un droit reconnu par le Code du travail :

- pour les salariés
- pour les agents de la fonction publique

Il part de questions que vous vous posez sur votre avenir professionnel.

Il permet de :

- Faire le point de vos expériences
- De repérer et évaluer vos acquis liés au travail, à la formation, à la vie sociale
- De mieux identifier vos savoirs, compétences, aptitudes...
- De déceler vos potentialités inexploitées
- De recueillir et mettre en forme les éléments vous permettant d'élaborer un projet professionnel ou personnel
- De gérer au mieux vos ressources personnelles
- D'organiser vos priorités
- De mieux utiliser vos atouts dans les négociations d'emploi ou dans le choix de carrière.
- Faire le point sur vos intérêts et valeurs
- Prendre appui sur le passé pour vous projeter dans l'avenir
- Mieux cerner l'environnement professionnel

Réfléchir et définir un plan d'actions pour :

- Mieux gérer sa fonction actuelle
- Changer d'orientation ou de situation
- Evoluer professionnellement
- Optimiser la recherche de formations ou d'emploi
- Vous engager dans une Validation des Acquis de l'Expérience pour faire reconnaître vos compétences par un diplôme officiel
- Vérifier votre potentiel pour devenir manager, créer votre entreprise

Votre démarche est personnelle :

Le bilan de compétences est basé sur le volontariat. C'est vous qui décidez de faire cette démarche qui est centrée sur vous. **Vous êtes acteur de votre bilan.**

Que fait-on ?

Grâce à une méthodologie qui a fait ses preuves, vous explorez votre passé, le présent pour envisager l'avenir

Par un travail avec le psychologue, d'analyse et de réflexion, vous mettrez en lien :

- ce que vous avez envie de faire,
 - ce que vous pouvez faire,
 - ce que vous savez faire.

En tenant compte :

- de l'environnement (marché, domaines de prédilection, possibilité de formation, possibilités d'évolution au sein de votre structure, contraintes...)
- de votre personnalité, intérêts et valeurs
- de votre situation actuelle et projets personnels

Le bilan de compétences comprend selon l'article L900-2 trois phases :

- 1) Préliminaire qui vérifie l'engagement du bénéficiaire dans la démarche, qui permet de définir et d'analyser la demande, la nature des besoins, d'informer sur les conditions de déroulement du BC
- 2) D'investigation (cœur du bilan)
- 3) De conclusion : synthèse du travail effectué

RUN COMPETENCES RH

SIRET 438 986 374 00041 / CODE APE 8559 A

Centre de Formation N° 98 97 033 0197

Siège social : 24 Les Pleiades

Impasse YLANG YLANG

GRAND POURPIER- 97460 SAINT PAUL

(Uniquement sur RV)

Page Facebook : RUN Compétences RH

Comment ?

Guidé, vous réalisez votre bilan, par étapes successives, grâce à :

- des outils pédagogiques
- l'aide d'un consultant-expert pour favoriser votre analyse et votre réflexion, lors d'entretiens individuels
- un travail de recherche, d'enquête

En 24 H, réparties en plusieurs RV sur plusieurs semaines

Un document de synthèse

Le consultant vous remet à l'issue du bilan un dossier valorisant vos compétences, vos aptitudes et ce que vous souhaitez mettre en œuvre à échéances différentes

La confidentialité :

La totalité du contenu du bilan est confidentielle et vous appartient. Le consultant se réfère à un Code de Déontologie

Choisir d'accompagner, c'est permettre à l'accompagné d'évoluer sur son propre chemin sans vouloir le forcer à aller vers ce que nous pensons être le mieux pour lui.

L'accompagnement suppose donc une véritable confiance en l'autre et demande également de lui reconnaître le droit à la différence. L'accompagnement, par le retour réflexif sur son expérience, sur ses intérêts et valeurs, permet au bénéficiaire de donner du sens à son parcours, d'analyser ses compétences, ses aptitudes et motivations, de renforcer sa confiance en ses potentialités pour s'inscrire ainsi dans une nouvelle dynamique professionnelle.